

COMPRENDRE LE BOIS, DE L'ARBRE À LA RÉSONANCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	Comprendre le bois, de l'arbre à la résonance
En bref	Sortie guidée sur le sentier des Arses et visite de la xylothèque pour explorer le bois et ses qualités de résonance.
Descriptif de l'activité	Immersion guidée sur le sentier didactique des Arses avec Hugo Rey, garde-forestier, pour découvrir le bois au cœur de la forêt. La journée se déroule au fil de la marche, ponctuée d'une pause pique-nique, avant de se conclure par la visite de la xylothèque dédiée au bois de résonance. L'activité propose un regard complet sur le bois, de l'arbre vivant à la matière, en lien avec ses usages et qualités spécifiques.
Date	Samedi 5 septembre 2026
Horaire	10h30 – 15h30
Lieu du rendez-vous	Parking de la télécabine de la Videmanette. À 5 minutes à pied de la gare de Rougemont.
Lieu de l'activité	Autour du sentier des Arses et xylothèque de Rougemont
Programme indicatif	10h30 : Rendez-vous au parking de la télécabine de la Videmanette. Accueil des participants et départ en direction du sentier didactique des Arses. Randonnée commentée. 12h : Pause pique-nique. 14h30 : Arrivée à la xylothèque. Visite du site et moment d'échanges. 15h30 : Retour au point de départ.
Matériel à prendre avec soi	● Pique-nique et boisson ● Vêtements adaptés à la météo ● Bonnes chaussures de randonnée ● Bâtons de randonnée
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants	Dès 10 ans
Nombres (min. – max.)	Minimum 5 personnes, maximum 15 personnes
Niveau	Marche en montagne sur sentier balisé, marche effective 3h (env. 5.5 km de marche / Dénivelé positif et négatif de 400m)
Accessibilité universelle	L'activité n'est pas adaptée à un public en situation de handicap.
Option	Un pique-nique composé de produits labellisés Parc peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion.
Autres informations	Les chiens ne sont pas admis.

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics	Lieu de rendez-vous : Parking de la télécabine de la Videmanette. Accès en train par la ligne MOB Montreux – Gstaad. Accès en voiture jusqu'au parking. Covoiturage possible depuis Bulle, Montreux ou Gstaad.
Horaires des transports publics	Aller Bulle – Rougemont 08h50 – 10h11 Montreux – Rougemont 08h43 – 10h11 Gstaad – Rougemont 09h36 – 09h44 Retour Rougemont – Bulle 15h44 – 17h06 Rougemont – Montreux 15h44 – 17h16 Rougemont – Gstaad 16h11 – 16h21 Attention : les horaires sont donnés ici à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cours d'année. Horaires à jour sur www.cff.ch
Covoiturage	Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch – 026 924 23 33

TARIFS

Tarif de base	Dès 10 ans : CHF 10.00
Pique-nique	En option : CHF 15.00 Un pique-nique composé de produits labellisés <i>Produits des parcs suisses</i> peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion. - 80g de Gruyère AOP* ou L'Etivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, une carotte suisse de préférence bio, deux ballons de pain, un fruit suisse de préférence bio et une douceur régionale. <i>*produits labellisés Produits des parcs suisses</i>

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription	Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch +41 (0)26 924 23 33 Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi
Confirmation	La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.
Paiement	Le paiement se fait sur facture. Le délai de paiement est de 30 jours dès la réception de la facture. Aucun paiement n'est accepté sur place.

Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité par le Parc, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

Les conditions d'annulation par les participants sont intégrées aux Conditions générales de vente du Parc. Elles sont envoyées en même temps que la confirmation d'inscription et constituent une partie intégrante des termes et conditions de cette activité. Dès la confirmation de la réservation, elles sont réputées connues et acceptées.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du Parc :

www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente



Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.